BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.300/PFA/7(&Corr.)

Genève, novembre 2007

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni le 5 novembre 2007 à Genève. Son bureau était composé comme suit: M. S. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. M. Barde (membre employeur), vice-président; M. Khurshid Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Point de situation concernant les travaux de rénovation en cours dans le bâtiment du siège

- **2.** Le sous-comité était saisi d'un document ¹ sur les travaux de rénovation approuvés par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions.
- **3.** Le chef du Bureau de l'administration intérieure a complété les informations fournies dans le document, notamment en ce qui concerne les sièges de la Salle II, qui devraient être livrés en décembre 2007 et la situation relative à l'ascenseur destiné aux personnes handicapées.
- 4. Les membres travailleurs se sont félicités des travaux effectués, mais ils ont fait part de leur préoccupation quant au retard et à l'augmentation des coûts de certains projets importants tels que l'installation d'un ascenseur pour les personnes handicapées. Ils ont demandé des éclaircissements sur le doublement du coût estimatif et sur le point de savoir pourquoi le Bureau n'avait pas prévu de remplacer en même temps les deux montecharges. Le BIT devrait donner l'exemple et tenir compte de tous les paramètres possibles pour faciliter l'accès des personnes handicapées au bâtiment. Le Bureau a été instamment prié d'examiner dans le détail tous les aspects liés à la sécurité et à la santé du personnel et des travailleurs concernés, du stade de la planification à celui de l'exécution. Il a été demandé de fractionner la dotation de 1,4 million de francs suisses mentionnée au paragraphe 9. Les membres travailleurs se sont également interrogés sur le rôle de l'entreprise CB Richard Ellis et ont demandé des précisions sur la nature du contrat passé avec elle. Ils ont déploré que le Bureau n'ait pas fait état, dans le document, de l'incident qui s'est produit en septembre pendant le remplacement des escaliers roulants. Tout en

¹ Document GB.300/PFA/BS/1.

reconnaissant que le Bureau avait pris toutes les précautions d'usage, ils auraient apprécié que le sous-comité soit informé de cet incident.

- 5. Les membres employeurs ont indiqué que le Bureau avait déjà répondu oralement à la plupart de leurs questions. Ils ont fait observer que l'installation d'escaliers roulants n'offrant pas simultanément la possibilité de monter ou de descendre a pour conséquence que le sens de la marche est déterminé en fonction du rapport entre les entrées et les sorties. Ce mode de fonctionnement risquant de causer des problèmes aux personnes à mobilité réduite, ils se sont demandé si la construction de l'ascenseur était la solution. La possibilité de rouvrir l'entrée nord du bâtiment située au niveau R1 a été évoquée.
- **6.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est fait l'écho de la préoccupation des travailleurs concernant la lenteur de certains travaux. Le fait que les gros travaux de rénovation ne soient pas encore achevés (des réparations jugées urgentes en mars 2004 n'ont pas encore commencé) constitue un sérieux problème.
- 7. En réponse aux demandes d'éclaircissement émanant de membres du sous-comité, le chef du Bureau de l'administration intérieure a expliqué que l'entreprise CB Richard Ellis a été sélectionnée à l'issue d'une procédure d'appel d'offres internationale et qu'elle est chargée d'établir un cahier des charges détaillé pour la première phase de rénovation du bâtiment. En ce qui concerne les escaliers roulants, la construction de l'ascenseur destiné aux personnes handicapées permettra de régler les problèmes d'accès par l'entrée nord évoqués par les employeurs. Le retard de la procédure d'appel d'offres est dû en partie aux compléments de travaux de génie civil nécessités par le renforcement des normes de sécurité. Compte tenu de l'augmentation considérable des coûts que cela a entraîné, le Bureau a lancé une nouvelle procédure d'appel d'offres. En réponse à la question relative à la somme de 1,4 million de francs suisses mentionnée au paragraphe 9 du document, l'orateur a expliqué qu'elle se compose d'un montant de 850 000 francs suisses destinés aux honoraires et dépenses afférentes, près de 250 000 francs étant déjà engagés, et d'une provision de 500 000 francs (soit 8 pour cent du coût direct de la phase I, estimé à 6,3 millions de francs suisses) pour les dépenses imprévues ². Les honoraires et dépenses afférentes concernent la préparation de la procédure d'appel d'offres et l'évaluation des offres, la coordination et le suivi des travaux de la phase I, ainsi que les sondages et les expertises complémentaires. En réponse à la question des membres employeurs concernant l'accès par l'entrée nord située au niveau R1, l'orateur a fait valoir que la réouverture de cet accès entraînerait à la fois des coûts de rénovation ponctuels et des coûts de personnel permanents.

Remise en état du bâtiment du siège: considérations financières

- **8.** Le sous-comité était saisi d'un document soumis pour information ³ sur les principaux éléments d'un éventuel plan de financement global destiné à la rénovation du bâtiment du siège.
- **9.** Les membres employeurs ont souligné que, lors de sessions précédentes, ils avaient à plusieurs reprises préconisé l'adoption d'un budget visant à financer la rénovation du bâtiment. Ils ont regretté que certains membres du Conseil d'administration n'aient pas pris leur avis en considération et que le BIT n'ait pas été en mesure de planifier les travaux

² Document GB.297/PFA/BS/3, paragr. 32.

³ Document GB.300/PFA/BS/2.

nécessaires en temps voulu. Il convient de noter que, selon l'avis d'experts, le bâtiment n'est pas conforme aux normes suisses. Le paragraphe 7 g) du document du Bureau ne rend pas compte du point de vue des employeurs sur la nécessité d'augmenter le niveau de crédits du budget ordinaire alloués au Fonds pour le bâtiment et le logement. Le document propose, au paragraphe 8, six éléments d'un éventuel plan de financement ainsi que deux options complémentaires au paragraphe 9. Les employeurs sont ouverts à toutes ces propositions, mais plus favorables aux solutions les plus économiques et du meilleur rapport coût-efficacité. Ils ont demandé à avoir des informations complémentaires au sujet de l'option relative à la négociation d'un moratoire avec le pays hôte, par l'intermédiaire de la FIPOI. L'avis des employeurs sur les autres éléments est déjà connu, notamment en ce qui concerne la vente de terrains, qu'il ne faudrait envisager qu'en dernier recours. Il appartient maintenant au Bureau - et non au Sous-comité du bâtiment - d'élaborer et de soumettre un dossier complet et bien structuré de propositions relatives à la rénovation du bâtiment, d'ici à mars 2008 au plus tard. Les paragraphes 6 et 12 du document ne sont pas cohérents et les discussions stériles se poursuivront si le sous-comité devait accepter les dispositions du paragraphe 12. D'importants renseignements font défaut dans l'annexe au document, qui énumère des bâtiments des Nations Unies ayant fait l'objet de travaux de rénovation, à savoir le statut juridique des bâtiments et qui en est propriétaire. Il serait par ailleurs intéressant de connaître le point de vue du représentant du pays hôte.

- 10. Les membres travailleurs ont indiqué qu'ils approuvent le contenu du document, mais partagent certaines des préoccupations exprimées au cours de la discussion. Ils sont tout à fait favorables à un plan d'investissement ainsi qu'à un accroissement du budget ordinaire qui pourrait découler de l'augmentation des contributions des Etats Membres, comme cela a été fait pour la rénovation du siège de l'Organisation des Nations Unies, estimée à 1,9 milliard de dollars E.-U., après approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les travailleurs n'accepteront pas de réduction des crédits alloués aux programmes de l'Organisation. Ils ont invité le gouvernement de la Suisse à faire preuve de générosité, comme en 1975. Les options 8 a), sur le moratoire, et 8 e), sur l'intérêt manifesté par l'Etat de Genève pour une parcelle de terrain, doivent être examinées avec soin. Le Bureau devrait jouer un rôle plus proactif et proposer des solutions. Le coût élevé de l'organisation de la Conférence internationale du Travail au Palais des Nations et l'érosion constante des services pourraient encourager le BIT à opter pour la construction d'un auditorium ou d'un centre de conférences, qui pourrait éventuellement devenir une source de revenus. Les travailleurs ne sont pas favorables à l'option du prêt commercial en raison des coûts que cela entraînerait. Ils ne sont a priori pas contre l'idée de la location d'espaces à usage de bureaux, par exemple à d'autres organismes internationaux, mais il convient d'étudier cette option avec soin.
- 11. Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, a salué le document et les propositions qu'il contient et s'est réjoui à l'idée d'examiner le document que soumettra le Bureau en mars 2008 sur le montage financier complet. La vente de terrains ou la négociation d'un prêt commercial sont des options qui lui semblent appropriées dans la mesure où elles allègent la charge financière reposant sur les Etats Membres. Le transfert de ressources du budget ordinaire au Fonds pour le bâtiment et le logement devrait être envisagé. En revanche, le Groupe de l'Asie et du Pacifique ne saurait approuver une augmentation du budget.
- 12. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé au Bureau de fournir des informations sur les frais encourus à ce jour et ceux à prévoir pour les avis autorisés de consultants. Faisant écho à la déclaration des employeurs concernant l'annexe, elle a demandé des éclaircissements au sujet de la sélection d'institutions des Nations Unies figurant sur la liste. S'exprimant au nom du groupe de 38 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), elle s'est félicitée de constater une nette amélioration de la qualité et de la clarté des informations fournies dans le document. Par ailleurs, ce document donne une

idée plus précise des possibilités de financement, répondant ainsi à la préoccupation exprimée en mars 2007 par le groupe des PIEM, qui s'inquiétait que le Bureau songeât essentiellement à vendre du terrain sans envisager d'autres options de financement. Pour éviter des retards supplémentaires d'ici à mars 2008 sur des questions qui ne donnent pas nécessairement matière à controverse, le Bureau devra mener des consultations d'intersession. Le groupe des PIEM continue d'estimer que la provision de 2,5 millions de dollars E.-U. imputée au budget 2008-09 au titre du Fonds pour le bâtiment et le logement est insuffisante. Il importe que le plan complet à soumettre à l'examen prévoie, dans chaque budget biennal, une provision correspondant à 1 pour cent de la valeur totale des bâtiments de l'OIT. A court terme, il convient qu'au moins une part substantielle de tout excédent éventuel du budget 2006-07 soit créditée au Fonds pour le bâtiment et le logement afin de réduire les frais afférents au paiement des intérêts.

- 13. La représentante du gouvernement de la Suisse a remercié le bureau du sous-comité de lui donner la parole. Elle a dit avoir pris note avec intérêt des éléments d'une enveloppe financière destinés à permettre au BIT de financer la rénovation du bâtiment. Ainsi qu'indiqué à la Conférence en juin 2007, la Suisse est d'avis qu'il est de la responsabilité de l'OIT, en tant que propriétaire du bâtiment, de prévoir des ressources suffisantes dans son budget ordinaire pour la rénovation de ses biens et qu'il faudrait concentrer les efforts sur l'option décrite au paragraphe 9, à savoir les contributions du budget ordinaire destinées au Fonds pour le bâtiment et le logement. Le Bureau est encouragé à examiner d'autres éléments susceptibles de compléter ces contributions, tels que ceux figurant au paragraphe 8 b), d), e) et f). En ce qui concerne la proposition visant à ce que le gouvernement de la Suisse se porte garant pour un prêt commercial, il a été jugé que l'OIT, en tant qu'organisation internationale, jouit déjà d'une excellente notation financière sans la garantie du gouvernement de la Suisse. La proposition concernant un éventuel moratoire sur l'actuel prêt à la construction de l'OIT, ainsi qu'indiqué au paragraphe 8 a), ne figure pas dans la loi relative à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), ni dans la nouvelle loi approuvée par le parlement suisse, qui entrera en vigueur en 2008 et prévoit que les prêts sans intérêts doivent être amortis sur une période de cinquante ans. Comme aucun intérêt n'a été payé depuis 1996 et qu'une période d'amortissement particulièrement longue a été accordée en 1975, cela équivaut en fait à une contribution financière importante de la part du pays hôte.
- 14. Les membres travailleurs ont estimé que les questions à l'examen avaient gagné à ce que les consultations menées entre le Directeur général, le bureau du Conseil d'administration et les représentants du pays hôte soient entourées d'une plus grande discrétion. Les difficultés liées à l'organisation de sessions de la Conférence au Palais des Nations sont connues, mais il est important, sur un plan symbolique, que celle-ci continue de se tenir dans les locaux du Palais des Nations, ou en tous cas dans un cadre onusien. L'idée de construire un auditorium modifierait la nature du processus de rénovation, que l'on pourrait dès lors combiner avec un projet de construction, mais on ne sait pas quelle serait la réaction du pays hôte. Enfin, des éclaircissements supplémentaires s'imposent sur la situation concernant la mise en œuvre du plan directeur pour la zone du «Jardin des Nations», qui ne sera pas sans incidence sur les éléments financiers à examiner en mars 2008.
- 15. Le Trésorier et contrôleur des finances, répondant à des demandes d'information, a indiqué que l'annexe contient des renseignements sur les locaux des Nations Unies ayant fait l'objet récemment de travaux de rénovation importants. En ce qui concerne un éventuel excédent, on ne dispose pas encore de chiffres, de sorte qu'on ne sait pas si les comptes pour 2006-07 seront clôturés avec un excédent. Le Bureau a pris note des points de vue et préférences exprimés, lesquels seront utiles pour l'élaboration des propositions de mars 2008.

Vue d'ensemble des locaux de l'OIT

- **16.** Le sous-comité était saisi d'un document ⁴ contenant des données comparatives pour 2005 et 2006 sur les bureaux extérieurs et le siège. Un corrigendum à l'annexe II a été distribué pendant la réunion.
- 17. De l'avis des membres travailleurs, le Bureau devrait négocier avec les pays d'accueil des conditions favorables pour les locaux de l'OIT. La présentation de données globales couvrant une période de cinq ans permettrait de mieux saisir les tendances. Dans le cadre des efforts déployés par le BIT en faveur d'une gestion intégrée, des informations sur le personnel de coopération technique pourraient être utilement portées à l'attention de la Commission du programme, du budget et de l'administration et de la Commission de la coopération technique. Les travailleurs ont également posé des questions sur les dépenses qui continuent à être engagées en matière de sécurité.
- 18. Les employeurs ont indiqué que le document présente un intérêt tout particulier et proposé que les questions de personnel qui y sont soulevées soient examinées au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration plutôt qu'au sein du souscomité.
- **19.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé au Bureau de préciser le nombre de postes qui étaient vacants lorsque les données ont été collectées.
- 20. En réponse à une question des membres travailleurs sur les dépenses de sécurité, le coordinateur de la sécurité et de la protection du personnel a souligné que, en raison de l'évolution constante de la réglementation en la matière, le BIT doit continuer à investir pour maintenir ses locaux en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS). Par ailleurs, la situation en matière de sécurité dans de nombreux pays a évolué et le Bureau doit en tenir compte dans l'intérêt du personnel.
- 21. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a reconnu que les informations communiquées au titre de cette question de l'ordre du jour pourraient être utiles à d'autres commissions. Toutefois, la Commission du programme, du budget et de l'administration examine chaque année à la session de mars du Conseil d'administration un document qui contient des données détaillées sur le personnel. L'oratrice a suggéré que des données établies sur une base biennale pourraient fournir de meilleures informations car les tendances ressortiraient plus clairement sur une période plus longue. Le Bureau continuera à rechercher des moyens pour améliorer la présentation des données.

Genève, le 6 novembre 2007.

5

⁴ Documents GB.300/PFA/BS/3 et GB.300/PFA/BS/3(Corr.).